



Retour après Plan de départ volontaire

Par Astrix

Bonjour,

J'ai bénéficié d'un plan de départ volontaire et ai quitté mon entreprise pour un CDI dans une autre entreprise.

Mon licenciement dans mon ancienne entreprise est effectif, j'ai signé une convention de rupture de contrat dans le cadre du plan de départ.

Néanmoins, les choses ne se passent pas comme prévu dans ma nouvelle entreprise et j'ai l'opportunité de retourner dans l'ancienne.

Mon ancienne entreprise mentionne le fait que je ne peux pas bénéficier des conditions du plan de départ, indemnités financières, et prétendre revenir dans mon ancienne entreprise alors que j'ai signé une convention de rupture et peux bénéficier du congé de reclassement.

Ont ils raison ? Je ne vois mentionner nulle part que je devrais renoncer aux indemnités financières en cas de retour. Il est mentionné une priorité de réembauche dans mon contrat mais aucunement marqué que je devrai renoncer à mes droits.

Je vous remercie pour votre retour et éclaircissements